



Une Semaine en HAÏTI

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

Une publication du Collectif Haïti de France

- 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - 01 43 48 31 78 – contact@collectif-haiti.fr-

N°1007

27 avril 2011

- **Processus d'amendement de la Constitution précipité**
- **Tension, suspicion de corruption après la publication de résultats définitifs qualifiés d' imposture et de manipulations électorales**

>> Processus d'amendement de la Constitution précipité

Dans une atmosphère troublée et sans réflexion sérieuse, plusieurs parlementaires, notamment de la plateforme politique "Inite" (Unité) du président sortant René Garcia Préal, s'apprêtent à bâcler un processus d'amendement de la Constitution du 29 mars 1987 durant la première semaine de mai.

Pour les membres de la plateforme "Inite", intégrer des changements favorables à leur groupe constituait l'un des enjeux des dernières élections législatives.

Pendant toute la période de 2006 à 2011, le président sortant a sans cesse dénoncé la Constitution nationale comme une éventuelle source d'instabilité dans la république d'Haïti. Aussi loin de prendre des dispositions pour la faire appliquer, Préal a retardé, en maintes fois, les échéances constitutionnelles de renouvellement des élus. Il n'a pas, non plus, nommé de président à la Cour de Cassation, ni donné suite au choix de divers secteurs pour la mise en place du conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ).

L'un des chevaux de bataille de "Inite" reste la double nationalité, une modification que cette plateforme politique voudrait insérer dans la Constitution.

Modifier la Constitution serait, d'après ce groupement, la priorité le contexte actuel en Haïti. Une partie de la communauté internationale, dont la mission des Nations Unies de stabilisation en Haïti (Minustah), va dans le même sens d'amendements à apporter dans la loi-mère.

L'ensemble des changements envisagés n'a jamais été discuté avec les secteurs vitaux de la nation qui pourraient être mis à l'écart dans les réformes annoncées.

Michel Martelly, le président issu du second tour du 20 mars 2011, indique suivre avec attention le processus en misant sur les propositions que devrait lui soumettre son cabinet juridique.

En septembre 2010, députés et sénateurs ont voté, en chambre séparée, une proposition d'amendements de la Constitution qui n'a fait l'objet d'aucun débat approfondi.

A l'instar des résultats définitifs des législatives, rendus publics en faveur de la plateforme "Inite", d'aucuns se demandent quelles intentions se cachent réellement derrière le processus d'amendement de la Constitution.

>> Tension, suspicion de corruption après la publication de résultats définitifs qualifiés d' imposture et de manipulations électorales

De nombreuses circonscriptions électorales (Ouest, Sud, Centre, Grande Anse, Artibonite, Sud-Est, Nord-Est) sont l'objet d'actes de violence et de manifestations d'électeurs, qui contestent les résultats définitifs des législatives du 20 mars 2011 publiés le 20 avril par le Conseil électoral provisoire (CEP). Les résultats sont également l'objet de questionnements chez plusieurs organisations haïtiennes et des membres de la communauté internationale.

17 candidats à la députation et 1 au sénat arrivés en tête, selon les résultats préliminaires du 4 avril, sont déclarés perdants par le CEP.

Le département du Centre paraît le plus affecté depuis plus d'une semaine par des manifestations de colère, des incendies et des routes barricadées.

Au moins deux personnes ont été tuées dans des incidents et actes de mécontentement, enregistrés au centre du pays. Dans la ville de Belladère, un technicien de laboratoire médical, qui

travaillait pour l'organisation humanitaire Zanmi Lasante (Amis de la Santé), a trouvé la mort dans la nuit du 20 au 21 avril, suite à l'incendie de plusieurs maisons. Dans la même zone, une femme a également été tuée dans l'incendie de sa maison.

Un tribunal de paix a été incendié par des inconnus dans la commune de Maïssade (17 kms de Hinche) dans la nuit du 24 au 25 avril. Des barricades enflammées ont été érigées à Thomonde.

Plusieurs centaines de personnes, dont des membres du Mouvement Paysan Papaye (MPP), ont manifesté dans les rues de Hinche pour réclamer la victoire du candidat au sénat, Francisco De La Cruz. Celui-ci, inscrit sous la bannière de la plateforme politique Alternative, a été relégué en 4^e position après avoir occupé la première place dans les résultats préliminaires.

Dans la Grande Anse (Sud-Ouest), des personnes non identifiées ont incendié le Bureau électoral communal des Abricots (une trentaine de kilomètres de Jérémie) ainsi que le tribunal de Paix.

Dans le Nord-Est, plusieurs maisons, dont une station de radio communautaire, ont également été détruites par le feu à Carice, commune située à 4 kilomètres de la ville de Fort-Liberté (chef-lieu du département géographique du Nord-Est).

La route nationale # 2, reliant le département de l'Ouest à celui du Sud, a été bloquée au niveau de plusieurs zones, notamment à Léogane et à Grand-Goâve où une forte tension a régné.

Des manifestations ont aussi eu lieu un peu partout dans le grand Sud du pays ainsi qu'à Port-au-Prince où plusieurs voitures ont été endommagées par des jets de pierres.

Comme pour le premier tour du 28 novembre 2010, la mission d'observation électorale conjointe de l'Organisation des États américains et de la communauté des Caraïbes (Moec / Oea-Caricom) a remis, cette semaine, ses recommandations autour de 18 cas de contestation des législatives. Ces résultats définitifs en faveur de la plateforme "Inite" sont jugés douteux, au vu des scores obtenus par les différents candidats dans les résultats préliminaires du 4 avril.

Le 22 avril, le gouvernement des États-Unis d'Amérique a alerté sur le risque de mise en question de ces résultats définitifs et de contestation de "ces élus de Inite", si la transparence n'est pas faite sur les scores déclarés par le CEP et si des explications approfondies et publiques ne sont pas fournies sur les 18 cas de revirements notés.

Par exemple, un candidat au Sénat, qui se trouvait en première position dans les résultats préliminaires, a été relégué en quatrième position dans les résultats définitifs au profit de candidats du regroupement politique du président sortant. Le bureau de contentieux électoral national a mis de côté des procès-verbaux de votes, sous prétexte qu'ils n'auraient pas été

signés, alors que l'original et les copies des dits procès-verbaux démontrent le contraire.

La population continue de dénoncer de nombreux cas d'irrégularités flagrantes, voire de fraudes et magouilles électorales, qui seraient orchestrées à dessein à l'avantage de "Inite" par la structure d'administration de l'organisme électoral.

Timing parfait : force est de constater que les résultats définitifs ont été publiés le mercredi 20 avril 2011 vers 11:00 PM locales (5:00 AM GMT le jeudi 21 avril), à la veille d'une période de trêve en raison de la semaine pascale.

Immédiatement un séminaire a été organisé le jeudi 21 avril 2011 pour les "nouveaux élus" avec le support de la communauté internationale. A la même date, la plateforme Inite" réunissait "ses élus" pour former le "groupe parlementaire pour le renouveau" (GPR), malgré les contestations ayant commencé à pleuvoir contre l'élection de ses candidats.

La conseillère électorale Ginette Chérubin a remis sa démission au lendemain des accusations de fraude, d'imposture et de manipulation électorales à l'endroit du CEP dont elle faisait partie.

Face au climat de violence et de méfiance, les organismes nationaux d'observation électorale, dont le Conseil national d'observation (CNO), estiment qu'il est encore temps de réparer les injustices commises (avec ces résultats définitifs largement contestés) et de rétablir la vérité des urnes ainsi que la paix publique.

De son côté, la commission épiscopale nationale Justice et Paix, de l'Eglise catholique romaine, estime qu' il « est difficile de croire que le CEP a respecté le vote du peuple ».

Le président élu, Michel Martelly, qui remet lui aussi en question les résultats législatifs, préconise également la formation d'une commission indépendante devant évaluer la base des décisions du CEP.

Aujourd'hui, des questions fusent sur le rôle capital joué par la communauté internationale dans le processus électoral de 2010 et du début de 2011, marqué par de nombreuses violations du droit de vote des électrices et électeurs en Haïti.

Finalement, le CEP a décidé de ne pas publier les résultats pour les 18 cas contestés, une décision qui n'apporte aucun changement dans l'attitude des partisans (pour la plupart du regroupement "Inite") de ces candidats, continuant à manifester avec violence leur frustration.

Appelant la population à rester mobilisée « pour le respect du vote » et sollicitant une enquête sur le CEP, une douzaine de sénateurs accusent le président sortant René Préal d'avoir organisé ces fraudes dans le dessein de continuer à diriger l'Etat à travers ses partisans au parlement.